



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15.06.2020

Principales modifications apportées au règlement d'organisation :

- ❖ Introduction des élections par la voie des urnes (art. 3, 55 à 92)
- ❖ Augmentation de la compétence financière du Conseil communal de CHF 20'000.- actuellement à CHF 50'000.- (art. 4 & 16)
- ❖ Introduction d'un article pour le système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial (art. 17)
- ❖ Suppression de la commission scolaire suite à la création du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val (annexe I)
- ❖ Fusion de la commission des forêts et du triage avec la commission des pâturages, nouvelle dénomination «Commission de l'agriculture et de la forêt» (annexe I)